

veux bien me contenter des deux raisons que vous m'allégâtes le 24 du courant : la première est tirée des affaires qui regardent votre abbaye de Maubec. Il est nécessaire que je sache si vous révoquez à M. De L'Orme la commission d'absence qu'il a depuis longtemps, afin que je lui donne des ordres convenables. Vous sentez bien, messieurs, que les règles et votre petit nombre ne peuvent vous permettre d'avoir deux députés en France. La seconde raison que vous m'avez apportée est le procès que vous avez intenté au Séminaire au sujet de la cure de Québec. Longtemps avant qu'il fût entrepris, je vous avais conseillé de consulter en France et de supplier Sa Majesté de vouloir bien terminer cette contestation et toutes celles qui en sont des suites nécessaires ; je suppose, messieurs, que c'est ce que vous vous proposez dans le parti que vous prenez aujourd'hui ; c'est ce qui me fait l'approuver avec plaisir."

L'évêque n'eut pas le bonheur de revoir M. De L'Orme ; le Chapitre ne voulut pas lui reprendre sa députation, parce qu'il croyait—bien à tort—qu'une année de séjour en France suffirait à M. de la Corne pour régler toutes les affaires. Plus tard, comme on le verra, M. De L'Orme, vieux et malade, fut remplacé définitivement par M. de la Corne ; mais alors le vénérable grand chantre n'était plus capable de revenir en Canada.

Le 7 novembre, lettre de M^{sr} de Pontbriand au ministre :

" La perte d'un des points des procès que le Chapitre avait intenté au séminaire... vient de lui ouvrir les yeux. Il se détermine à consulter en France, à consentir à une exécution, et c'est en partie pour cela qu'il envoie M. de la Corne comme député. J'en suis d'autant plus flatté que j'espère une prompté décision, ou du moins je me flatte que vous prendrez des mesures pour empêcher dans cette colonie une division dans le